



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
28/03/2024	28/03/2024	19	10	11 <i>Le Maire n'a pas pris part au vote</i>	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		<i>Le Maire n'a pas pris part au vote</i>
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mme MARTINEZ Francine		X	Mr ANGOSTO Richard
<b>Secrétaire de séance</b>	Mr PONTIER Michel		

**Délibération n°2024-04-10-02**
**Résultat du vote**      **17 pour**

**Objet : Compte Financier Unique 2023 - Budget principal**

*Mr Alain Glade ne prend pas part au vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D2021-10-26-06 du 26/10/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du 09/12/2021 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 de la Commune de Briatexte ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Briatexte ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Du Compte Financier Unique se dégagent les résultats suivants :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	537 107,03 €
Recettes d'investissement	176 505,66 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-360 601,37 €
Résultat d'investissement reporté	2 668,39 €
Résultat de clôture (résultat cumulé N-1 et N)	-357 932,98 €
Dépenses reste à réaliser	332 308,00 €
Recettes reste à réaliser	101 702,00 €
Solde des restes à réaliser	-230 606,00 €
Besoin de financement	-588 538,98 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement	801 028,78 €
Recettes de fonctionnement	1 139 073,98 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	338 045,20 €
Résultat de fonctionnement reporté	523 459,76 €
Résultat de clôture (résultat cumulé N-1 et N)	861 504,96 €

Considérant les éléments susvisés ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Briatexte.
- ✓ **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

